



Département de la sécurité, des institutions et du sport
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Les députés Manfred Kuonen (suppl.) CSPO, Anton Lauber CSPO et Rainer Studer CVPO
Objet	Police cantonale : Gestion globale des menaces
Date	09.03.2018
Numéro	4.0302

Les membres de la Police cantonale doivent en tout temps pouvoir intervenir dans des situations difficiles et traumatiques, notamment sur le plan psychologique.

Afin d'assurer une qualité d'intervention en toutes circonstances, les critères de stabilité et d'équilibre psychologiques font partie des éléments examinés lors de la sélection des candidats policiers.

Des agents sont formés au sein du Corps comme débriefeurs et sont à disposition de leurs collègues en cas de besoin. Ils prennent spontanément contact avec les agents à la suite d'interventions lourdes qui peuvent déclencher un trauma.

Les agents intervenants décident de faire ou ne pas faire un débriefing mais surtout, ils peuvent choisir un collègue parmi ceux formés et avec lequel ils ont le plus d'affinités.

Lors des grandes interventions particulièrement difficiles sur le plan émotionnel (exemple : accident de car de Sierre), la Police cantonale a également pu faire appel aux spécialistes des autres Corps de police du pays. Cette collaboration a parfaitement fonctionné.

A ce jour, la Police cantonale externalise la supervision de sa cellule de débriefeurs ou la prise en charge de situations particulièrement traumatisantes par des mandats réguliers donnés à deux psychologues, l'une francophone, le second germanophone.

Cette solution externe au Corps demeure toutefois une exception en Suisse romande puisque tous les corps de police, à l'exception du Jura, comptent un(e) ou plusieurs psychologue(s) dans leurs rangs.

L'état de santé des agents de la Police cantonale est une préoccupation constante. Dans ce sens, l'engagement d'un(e) psychologue représenterait une plus-value importante.

Outre la prise en charge immédiate d'agents confrontés à des situations particulièrement difficiles, un(e) psychologue aurait comme tâche de superviser l'activité de la cellule de débriefeurs et de former les aspirants et les agents à l'impact du stress traumatique.

Par ailleurs, un(e) psychologue s'avérerait être un appui essentiel au sein de la cellule négociation, dans l'évaluation des personnes à risque et lors de processus de recrutement d'aspirants et cadres.

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : néant

Conséquences financières: environ CHF 130'000.--

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : 1 EPT

Conséquences RPT : néant

Sion, le 14 février 2019